

Compte-rendu du conseil d'école n°1 du 08/11/2022

Membres présents :

Enseignants :

Madame RIVOALEN Madame BUONOMO Madame GUTIERREZ-GONZALEZ
Madame NANCEY Madame LE ROUX Madame OURRAD

Membres du RASED : Absents pour ce conseil (excusés)

Représentant de l'Education Nationale :

Excusée : Madame LECLERCQ, Inspectrice de l'Education Nationale

Représentants des parents d'élèves :

Madame VALLEE Madame CERDEIRA
Madame DOUMBIA Madame PASCAULT

Représentants de la Municipalité :

Excusée : Madame OLIVIER : Maire de Bouafle
Madame JEGOU-GERGAUD : Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires

1- Installation du Conseil

Un tour de table est réalisé pour présenter l'équipe enseignante, les représentants de parents d'élèves élus et les représentants de la Municipalité.

2- Les effectifs de l'école

Cette année, **159 élèves** fréquentent l'école élémentaire JOLIOT-CURIE.

161 élèves étaient inscrits au 1^{er} septembre et depuis, nous avons procédé à 4 radiations et 2 inscriptions.

Les élèves sont répartis en 6 classes.

Classe	Nombre d'élèves	Enseignante
CP	28 élèves	Madame RIVOALEN
CP/CE1	27 élèves (11 + 16)	Madame BUONOMO
CE1/CE2	26 élèves (18 + 8)	Madame NANCEY
CE2	26 élèves	Madame LE ROUX
CM1	29 élèves	Madame GUTIERREZ-GONZALEZ et Madame BURLOT le mardi
CM2	23 élèves	Madame OURRAD

Prévision d'effectifs pour la rentrée 2023 : 168 élèves (- 23 élèves de CM2 partant au collège
+ 32 élèves de GS montant en CP)

3- Le protocole sanitaire

Le cadre sanitaire pour l'année scolaire 2022-2023 comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **socle**
- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau orange**
- **niveau 3 / niveau rouge**

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** a été retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se déroulent en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives peuvent se dérouler sans restriction. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions, n'est pas requise.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeure fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeure également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

4- Aide aux élèves

Les activités pédagogiques complémentaires (**APC**) sont organisées le mardi soir après la classe, de 16h30 à 17h30.

Elles servent à apporter de l'aide aux élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou plus installées, dans les apprentissages fondamentaux. Elles sont dédiées à des activités de lecture et écriture, de maîtrise de la langue française et de mathématiques. Les élèves travaillent en petit groupe, ce qui permet une meilleure acquisition des compétences.

Les familles des élèves concernés sont averties des dispositifs proposés et acceptent l'aide, si elles le souhaitent, en donnant un accord signé.

Par ailleurs, l'étude surveillée est dispensée par Madame NANCEY le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h00 (organisation mise en place et gérée par la Municipalité).

5- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Composition du RASED :

- Psychologue scolaire de l'Education de Nationale : poste non pourvu
- Aide spécialisée à dominante pédagogique (maître E) : Madame THOMAS
- Aide spécialisée à dominante relationnelle (maître G) : Madame BOUDRY

Le RASED est un service mis en place par le Ministère de l'Education Nationale pour aider les élèves en difficulté et prévenir les inadaptations.

L'antenne d'Ecquevilly intervient en fonction des besoins et des priorités dans les écoles maternelles et élémentaires des communes suivantes : Ecquevilly, Bouafle, Chapet et Flins-sur-Seine. Ces 4 communes représentent 9 écoles, soit environ 1 100 élèves.

L'intervention des membres du RASED se fait généralement à la demande des enseignants. Ils sont chargés de la prévention et de la remédiation des difficultés que certains élèves rencontrent dans les apprentissages.

Les parents sont toujours informés de cette aide, qui a lieu pendant le temps scolaire. Les projets sont conçus avec les enseignants et évalués tout au long de la durée de la prise en charge.

La priorité des prises en charge sera accordée aux élèves des classes de CP et de CE1.
Cette aide est à différencier de l'APC réalisée par les enseignants eux-mêmes.

6- Les évaluations nationales CP et CE1

Les élèves de CP et de CE1 ont passé les évaluations nationales prévues en début d'année. Ce sont des outils au service de l'enseignant afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères pour pouvoir organiser son action pédagogique au plus près des besoins constatés.

Les actions peuvent être la mise en place de groupe de besoins dans la classe, d'aides formalisées dans un PPRE ou d'une demande d'aide auprès du RASED.

Difficultés constatées lors de ces évaluations :

CP : Français : Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent, comprendre des textes lus par l'enseignant

Maths : Associer un nombre à une position, résoudre des problèmes

CE1 : Français : Ecrire des mots, lire à voix haute des mots ou un texte (fluence)

Maths : Soustraire, résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul, associer un nombre à une position (mais moins échoué que l'année dernière)

Les réussites des élèves sont désormais représentées par une toile d'araignée. Plus la toile est élargie, plus l'élève est en réussite.

Une réunion entre le cycle 2 et la maternelle sera bientôt programmée pour faire le point sur ces résultats.

Fin janvier, les élèves de CP passeront à nouveau des évaluations afin de quantifier les progrès en français (acquisition des bases de la lecture) et en mathématiques (maîtrise des nombres et du calcul).

7- L'enseignement des langues étrangères

Tous les élèves, du CP au CM2, bénéficient de l'enseignement de l'anglais dispensé par leur enseignant.

Une initiation de 5 heures d'allemand est envisagée pour les élèves de CM2, en partenariat avec le collège Léonard de Vinci à Ecquevilly.

Les EILE : Enseignements Internationaux de Langue Etrangère

Il s'agit d'un enseignement optionnel de langue vivante étrangère en arabe, italien, portugais ou turc, assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

L'inscription est possible pour une seule des langues de ce dispositif. Cet enseignement est gratuit.

Les cours optionnels d'EILE sont ouverts à tous les élèves du CE1 au CM2. Ils durent 1h30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires.

Le programme d'enseignement de chaque langue est construit par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Il vise à faire acquérir aux élèves le niveau A1 du cadre européen, à savoir un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de la langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les demandes des parents d'élèves en EILE ont été recensées en fin d'année dernière afin que le Ministère de l'Education Nationale ait été en mesure de préparer cette rentrée scolaire 2022.

Cette année, des cours de portugais et de turc sont dispensés à Flins-sur-Seine.

8- Le programme Phare

La loi « Pour une école de la confiance » affirme le droit à une scolarité **sans harcèlement**. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres d'une communauté éducative.

L'année dernière, l'école a adhéré au **programme Phare**.

Le programme Phare est un plan de **prévention du harcèlement** entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs dispensés tout au long de l'année.

L'école réalisera deux temps forts : la Journée NAH (Non au Harcèlement) et le Safer Internet Day (utilisation des écrans, prévention des dangers d'Internet).

Le programme Phare est le gage d'une école engagée dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomènes de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

9- Le règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est lu et commenté point par point. La **Charte de la laïcité et la Charte type de l'utilisation des systèmes d'information en milieu scolaire** sont annexées au règlement scolaire. L'équipe enseignante souhaite insister sur le **respect des horaires de l'école**, en particulier pour l'arrivée en classe le matin. Les règles de sécurité rendent l'école inaccessible après la fermeture des grilles.

La **ponctualité** est une valeur que les familles se doivent d'apprendre à leurs enfants.

RAPPEL : Les familles sont responsables de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils soient entrés dans la cour de l'école élémentaire.

Dans le règlement, le point suivant concernant le programme Phare est ajouté : « *Dans le cadre du **programme PHARE (Prévention du HARcèlement à l'Ecole)**, toute situation d'intimidation avérée par l'équipe pédagogique sera prise en charge par l'équipe ressource "Ensemble Heureux à l'Ecole" de la circonscription. Par le biais de la **Méthode de la Préoccupation Partagée**, l'équipe ressource **EHE** sera amenée à rencontrer des élèves de l'école de manière individuelle.* »

Le règlement modifié est adopté par le conseil d'école. Il sera distribué et collé dans le cahier de liaison des élèves puis transmis aux familles pour prise de connaissance et émargement. Il en sera de même pour la Charte de la laïcité et la Charte d'utilisation des nouvelles technologies.

10- Les modalités de communication école familles

Le **cahier de liaison** est adopté par le conseil d'école comme **document de communication** école familles et familles école.

L'envoi de mails par l'école est également un moyen efficace pour prévenir rapidement les parents d'informations essentielles.

Pour toute demande ou information administrative, la boîte mail de l'école est mise à la disposition des familles. La Directrice y répondra dans les meilleurs délais possibles.

Le **travail quotidien** de l'élève (cahiers, classeur, porte-vues, évaluations...) est à signer régulièrement par les parents.

Les **livrets scolaires (LSU)** seront remis deux fois au cours de l'année scolaire, fin janvier puis fin juin.

11- Le projet d'école - Les animations prévues

Le nouveau projet d'école 2021-2024 se décline en trois axes et toutes les actions menées au sein de l'école peuvent y être insérées.

Axe 1 : Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages

Objectif 1 : S'épanouir dans les apprentissages (→ projet orateur, plan français, plan mathématiques : théâtre, exposés, fabrication de livres pour raconter des histoires, harmonisation des pratiques en français et en mathématiques dans un même cycle, «Chut je lis » dans chaque classe, jeux mathématiques inter-classes...)

Objectif 2 : Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement (→ un projet arts plastiques par an, une sortie culturelle par an, projet GS/CP, projet maternelle/élémentaire, projet CM2/6^{ième}, débats philos)

Objectif 3 : Accompagner le parcours des élèves (→ mobilisation des parents à l'école lors des diverses manifestations organisées par l'école, une école inclusive)

Axe 2 : Des collectifs apprenants et engagés

Objectif 4 : S'évaluer pour éclairer et orienter l'action (élaboration d'évaluations positives, réflexion autour des LSU)

Objectif 5 : Stimuler l'intelligence collective, accroître et valoriser les compétences (collectif de travail apprenant, collectif de travail avec les partenaires, échange de pratiques)

Objectif 6 : Oser ensemble (plan numérique, école verte s'engageant dans le développement durable)

Axe 3 : Apprendre, s'épanouir, se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation

Objectif 7 : Accélérer les succès des territoires et s'appuyer sur les alliances éducatives (parcours santé avec la natation, les APQ, parcours citoyen avec le programme Phare, les dangers d'internet, les responsabilités au sein de l'école...)

Objectif 8 : Contribuer au bonheur à l'école, des lieux pour bien vivre ensemble (projet autour du climat scolaire, de la citoyenneté)

Objectif 9 : Cultiver des lieux et des "tiers-lieux" apprenants (aménagement des espaces de l'école)

Plusieurs possibilités de financement sont proposées à l'école pour réaliser les projets/animations scolaires :

- La coopérative scolaire (Mandataire : Madame RIVOALEN)
- L'association des Amis de l'école de Bouafle (Présidente : Madame FERCOQ)
- La Mairie (Maire : Madame OLIVIER)

Les enseignantes remercient les différents partenaires pour leur investissement et leur générosité.

Les actions/sorties prévues pour cette année :

1 cycle de 10 séances de **natation** par classe

Les **CM1** et **CM2** se rendent à la piscine chaque lundi après-midi (du 12/09/22 au 28/11/22).

Les **CE1/CE2** et **CE2** se rendent à la piscine chaque jeudi après-midi (du 15/09/22 au 01/12/22).

Les **CP** et **CP/CE1** iront à la piscine chaque lundi après-midi (du 09/01/23 au 27/03/23).

Les séances de natation et les trajets en car sont financés par la Mairie.

Dans le cadre du 20^{ème} Festival International du Cirque des Mureaux, l'école a pu bénéficier d'ateliers gratuits autour du cirque, encadrés par des artistes diplômés, le mardi 20 septembre 2022. Les élèves de **CP**, **CP/CE1**, **CE1/CE2** et **CE2** ont pu découvrir la pratique des arts du cirque : le fil de fer, le rola bola, l'équilibre, l'acrobatie, le jonglage, le hula hoop...

Nous remercions la ville des Mureaux et la Mairie de Bouafle pour l'organisation de cet événement.

Le vendredi 23 septembre 2022 était prévue l'Opération « **Nettoyons la nature** » dans les rues de Bouafle, suivie d'un goûter offert par la Municipalité. Cette sortie a dû être annulée suite à un défaut de livraison du matériel nécessaire pour mener cette action.

Le thème commun à **toutes les classes** pour cette année scolaire est **le voyage littéraire**.

Tout au long de l'année, les élèves élargiront leurs connaissances sur le thème du voyage à travers l'étude d'œuvres littéraires ou artistiques, ou à travers des projets en histoire, géographie, musique ou arts plastiques.

Toutes les classes travailleront également sur un **projet théâtral** en vue de le présenter en fin d'année aux parents d'élèves.

Toutes les classes poursuivent le **Défi Ecosystem**, commencé en 2021-2022. A travers diverses activités pédagogiques, les élèves sont sensibilisés au recyclage des ampoules et des déchets d'équipements électriques et électroniques, mais également au don, à la réparation et, de manière plus générale, à l'économie circulaire. Neuf défis sont proposés et en s'inscrivant à ce projet solidaire, les classes s'engagent à en valider au moins trois. Chaque défi validé ajoute une unité au compteur en ligne sur le site www.ledefi.eco. Et tous les 1000 défis validés, une mission d'électrification d'une école dans un pays en voie de développement, réalisée par l'ONG Electriciens sans frontières, est financée.

Les séances à la **bibliothèque** ont repris. Le bibliothécaire Olivier NAVARRO nous accueille pendant une heure environ. Il lit des histoires aux élèves et propose des animations diverses sur un thème choisi à l'avance par les enseignantes. Les élèves peuvent ensuite emprunter des livres.

Les **CM2** participent, comme tous les ans, à la compétition **des petits champions de la lecture**.

Toutes les classes continuent de réaliser des **marchés des connaissances** avant les vacances, au sein d'une même classe ou en mélangeant deux classes. Des élèves apportent des jeux de société ou des activités créatives afin de les exposer à d'autres camarades et enrichir ainsi leurs connaissances.

Pas de chorale pour le moment. Les élèves chantent dans leur propre classe. Un regroupement de deux classes par deux classes est envisagé pour la suite.

La **prise de photographies individuelles** et des fratries a eu lieu le vendredi 21 octobre 2022. Une date sera réservée en 2023 pour la **photo de classe**.

L'intervention d'une **plasticienne** est envisagée dans toutes les classes pour aider les élèves à fabriquer un objet sur le thème de la nature ou du voyage littéraire.

Le **spectacle de Noël** aura lieu le jeudi 15 décembre après-midi.

Cet évènement est financé par l'association des Amis de l'école de Bouafle.

Classes de **CP, CP/CE1 et CE1/CE2 : Contes Ensoleillés**

Trois contes du monde, légers et drôles, seront joués par les artistes. Ils inviteront les élèves à réfléchir sur les valeurs de courage, d'intelligence ou encore de solidarité. Puis les élèves pourront inventer leur propre conte qui sera repris en musique.

Classes de **CE2, CM1 et CM2 : Fantaisie médiévale**

Sur des musiques de films, de jeux vidéo et de séries, ce spectacle raconte en musique la légende du Roi Arthur, et d'autres aventures des chevaliers de la Table Ronde. Les notions de justice, de bienveillance, et de protection des plus faibles seront abordées, dans un imaginaire peuplé de sorciers, de magiciennes, de dragons et chevaliers, de châteaux-forts et de forêts merveilleuses.

Ces deux spectacles vivants, originaux et interactifs ont été créés dans le cadre d'un projet soutenu par le label d'excellence **La Cité Éducative**.

Le traditionnel **après-midi de Noël** sera organisé le vendredi 16 décembre après-midi (passage du Père Noël dans chaque classe, distribution des cadeaux et des chocolats, chants, goûter). Cet évènement est financé par l'association des Amis de l'école de Bouafle.

Comme tous les ans, un **concours du plus beau dessin de Noël** sera également organisé et cette dernière journée avant les vacances sera l'occasion de récompenser les 4 gagnants par classe. Cet évènement est financé par la coopérative scolaire.

Une **conférence pédagogique** Planète Mômes est prévue en mars 2023.

Des **sorties** scolaires seront planifiées en fin d'année, avec des objectifs pédagogiques en lien avec les activités et les projets travaillés en classe, en fonction des budgets attribués par la Municipalité et l'association des Amis de l'école de Bouafle.

12- La coopérative scolaire

Composition de la coopérative scolaire :

- Madame RIVOALEN : Mandataire
- Madame NANCEY : Trésorière
- Madame GUTIERREZ-GONZALEZ : Présidente

La coopérative scolaire peut financer :

L'achat de livres pour les classes

L'achat de jeux pour la cour

Des friandises et des boissons pour les goûters

Des conférences pédagogiques, des spectacles

Des intervenants extérieurs (apprendre à porter secours, plasticienne...)

L'achat de petit matériel pour les arts plastiques

Le contrat OCCE et l'assurance de l'école

→ L'OCCE est l'organisme chargé de contrôler les comptes.

Une cotisation a été demandée aux familles dans le courant du mois d'octobre. Les familles ont répondu massivement à cet appel.

Les enseignants remercient tous les parents d'élèves qui se sont acquittés de cette cotisation, demandée sur la base du **volontariat**.

13- Le PPMS - La sécurité

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) : C'est un plan qui vise à mettre les élèves en sécurité en cas de risques majeurs.

A Bouafle, deux risques sont répertoriés :

- le risque de tempête ;
- le risque de nuage toxique dû à un accident de camion transportant des matières dangereuses sur l'autoroute.

A ces deux risques majeurs s'ajoute le risque « attentat-intrusion ».

Les lieux définis pour se confiner en cas de risques majeurs sont les salles de classe (sauf si une classe est dans la salle du sous-sol du groupe scolaire, alors elle doit y rester). Dans ces salles de classe, une malle est entreposée avec à l'intérieur les documents administratifs obligatoires, des lampes de poche, une radio, du scotch, des serpillières, du matériel de premier secours, de l'eau, etc.

En cas de déclenchement du PPMS, il est rappelé aux parents :

- d'éviter d'appeler pour ne pas encombrer les lignes.
- de ne pas venir chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité.

Chaque année, le PPMS est **réactualisé**.

Des exercices d'entraînement ont lieu chaque année.

Le premier aura lieu le jeudi 24 novembre 2022.

Il correspondra à une alerte attentat-intrusion. La posture à adopter sera SE CACHER ou S'ECHAPPER en essayant de maintenir un silence absolu. L'exercice ne devra pas excéder 20 minutes. Les enseignantes déclencheront l'alerte à l'aide du système de sécurité commun avec l'école maternelle (bipeurs), puis une enseignante simulera l'appel au 17 concernant la situation en cours.

Les informations de l'événement seront ensuite remontées à la DSDEN et à l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription d'Aubergenville après la levée du dispositif PPMS.

Exercices incendie : Les exercices d'évacuation incendie sont obligatoires et ont lieu une fois par trimestre. Le premier exercice doit s'effectuer au cours du premier mois de l'année scolaire : cette année il a eu lieu le mardi 20 septembre 2022 et tout s'est parfaitement bien déroulé.

Plan Vigipirate : Un seul portail d'entrée est toujours utilisé pour entrer dans les écoles maternelle et élémentaire depuis le début du mois de novembre 2020.

14- Travaux et investissements dans l'école

Le VNI en panne dans la classe 3 a été réparé et un nouveau photocopieur vient d'être installé (photocopies noir et blanc / couleur).

L'équipe enseignante remercie la Mairie pour ces actions.

Demandes de l'équipe enseignante :

- Peinture des salles de classe. → Cette demande sera étudiée après la rénovation énergétique des bâtiments.
- Installation d'un revêtement sécurisé sur l'ancien potager dans la cour de l'école. Cette partie de cour est indispensable pour laisser suffisamment d'espace aux élèves dans la cour de récréation. → Cette demande a été prise en compte et des devis ont été demandés auprès de professionnels.
- Installation de nouveaux porte-vélos, mais en dehors de la cour de l'école. → Un endroit a été choisi sur le chemin de l'école pour cette installation. Cette demande sera traitée après la rénovation énergétique des bâtiments.
- Du nouveau mobilier pour les élèves (tables et chaises). → Un budget sera alloué tous les ans par la Mairie pour rééquiper une classe. Pour cette rentrée, l'école avait décidé d'investir dans de nouvelles chaises pour toutes les classes et dans l'achat d'un nouveau bureau de professeur ainsi que de quelques tables manquantes.

- Une vérification régulière du bon fonctionnement des VNI installés dans chaque classe. Ils datent de 2017 et ont besoin d'un service de maintenance.
- Installation d'une barre anti-panique sur la porte d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une formation sur le fonctionnement des tablettes sera dispensée aux enseignantes lors de l'année scolaire.

Projets concernant les bâtiments scolaires et périscolaires :

- Objectifs :*
- répondre à l'augmentation du nombre d'enfants
 - contribuer à la lutte contre le changement climatique
 - améliorer la qualité de vie dans les bâtiments
 - réduire et contenir la facture énergétique de la commune

Restaurant scolaire :

- ✓ Amélioration acoustique
 - ✓ Augmentation de capacité de 30 mètres carrés
 - ✓ Création d'un self pour les élèves de l'école élémentaire
- Les travaux sont à présent terminés et le self est en service depuis la rentrée scolaire.
Quelques ajustements sont à prévoir : temps passé à table, vérification des serviettes en tissu apportées par les élèves (organisation des caisses de stockage, hygiène), couverts et plateaux mouillés lors de la distribution... Ces points seront traités lors de la prochaine commission de cantine avec la Municipalité et les deux représentants de parents d'élèves (un en élémentaire, un en maternelle).

Amélioration énergétique des bâtiments de l'école élémentaire :

- ✓ Gestion des consommations
 - ✓ Ventilation mécanique contrôlée double flux (dont filtres, mesure du CO2)
 - ✓ Isolation thermique par l'extérieur (façades, plancher haut salle polyvalente)
 - ✓ Radiateurs basse température
 - ✓ Isolation linéaire du réseau hydraulique
 - ✓ Remplacement de l'éclairage par des LED
 - ✓ Production d'énergie solaire (électricité photovoltaïque)
- Début des travaux : vacances de la Toussaint 2022, sur l'ensemble des deux écoles

Les travaux concernant les bâtiments scolaires se dérouleront majoritairement pendant les vacances scolaires et les mercredis. Il a été demandé de ne pas percer les murs pendant les horaires d'école.

15- Communication avec les parents

Pas de questions des parents d'élèves déposées au préalable.

16- Dates des prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école se tiendront aux dates suivantes :

Le **mardi 7 mars 2023** à 18h30 pour le conseil d'école du deuxième trimestre

Le **mardi 6 juin 2023** à 18h30 pour le conseil d'école du troisième trimestre

Le conseil est clos à 20h05 .

La secrétaire de séance

Madame NANCEY



La présidente du conseil d'école

Madame GUTIERREZ-GONZALEZ

